

ÉTUDE

Accompagner la nouvelle vague de conversions en viticulture biologique : impacts des changements de pratiques et repères sur la filière bio

UNE NOUVELLE VAGUE DE CONVERSION EN VITICULTURE BIO EST OBSERVÉE AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

Pour accompagner cette tendance, la FRAB AuRA et CerFrance ont réalisé une étude sur les impacts de la conversion à l'agriculture biologique chez les viticulteurs de la région Auvergne Rhône-Alpes. L'objectif est de créer des repères pour les viticulteurs se posant la question d'une conversion et pour ceux en période de conversion. Autrement dit, de pouvoir leur donner une vision des changements potentiels durant et après la conversion. Dans le cadre de cette étude, une enquête a été menée auprès des viticulteurs qui se sont convertis en bio entre 2007 et 2017 (en ligne et lors d'entretiens physiques et téléphoniques). Une trentaine de viticulteurs a répondu au questionnaire sur les techniques de production, le temps de travail, les rendements, la commercialisation, les motivations d'un passage en AB et les perspectives de la filière. Cet article synthétise les premiers résultats de cette enquête.

• « Votre temps de travail et celui de vos associés a-t-il augmenté suite au passage à l'AB ? »

Près de 80 % des viticulteurs enquêtés considèrent que leur temps de travail a augmenté suite à la conversion notamment à cause du travail du sol et du désherbage manuel.

En moyenne, un viticulteur pouvait entretenir 11 ha seul en conventionnel pour seulement 7 ha à partir de la conversion. Ce critère varie en fonction des systèmes et des pratiques, des conditions météorologiques et des périodes de l'année. Tout dépend aussi de ce que l'on entend par « entretenir seul » ses parcelles. Ces chiffres sont ainsi à prendre avec précautions mais montrent effectivement une augmentation du temps de travail. Pour la compenser, 58 % des viticulteurs ont eu recours à davantage de main d'œuvre salariale. Employer un salarié supplémentaire n'est pas toujours évident et c'est un sujet sur lequel les viticulteurs peuvent avoir besoin d'appui. A noter, une majorité (62 %) des viticulteurs ayant des exploitations de moins de 8 ha n'ont pas eu recours à davantage de main d'œuvre salariale. Il en est de même pour la majorité des exploitations qui étaient en mode mécanisable sans désherbage chimique. Il est donc possible aussi de passer en bio sans avoir à embaucher de la main d'œuvre supplémentaire, ce frein n'est pas rencontré par tous les viticulteurs. L'accompagnement à la conversion s'adapte à chaque cas de figure.

• « Quels étaient les rendements moyens de vos vignes avant et après la conversion en AB ? »

Les réponses sont très variables. En moyenne, il y a une diminution du rendement de 18 % (de 50hL/ha à 41hL/ha) mais de nombreux facteurs entrent en compte.

La plus forte diminution est présente dans les exploitations qui étaient en mode mécanisable avec désherbage chimique avant la conversion. Le changement de pratiques lié notamment au désherbage pourrait impacter négativement les rendements.

Cependant, les répondants ont précisé que les baisses de rendements observées n'étaient pas liées seulement au fait d'avoir démarré une conversion. Selon 75% de viticulteurs il n'y aurait même pas de lien entre la conversion en AB et le changement de rendement noté ces années-là : cela serait surtout dû aux aléas climatiques. L'âge des ceps influence aussi le rendement.

Il existe aussi des cas, où une certaine baisse de rendement a été provoquée volontairement par les viticulteurs, dans l'objectif de rechercher une meilleure qualité, dans le cadre d'un changement plus global du système.

Il est courant que la conversion à l'AB soit très progressive. Dans ce cas, le changement de pratiques se fait sur plusieurs années. Les pratiques sont déjà très proches du cahier des charges avant la démarche de certification AB.

Chiffres clés*



RÉGION VITICOLE
derrière l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-D'Azur



1 067
EXPLOITATIONS VITICOLES
EN AB OU EN CONVERSION



9 413 ha



19 %

DU VIGNOBLE RÉGIONAL CULTIVÉ EN BIO
19 % également en Occitanie, 11 % en Nouvelle-Aquitaine et 27 % en PACA



8,8 ha

VIGNE BIO OU EN CONVERSION EN MOYENNE PAR EXPLOITATION
autour de 17 ha en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine et en PACA

Drôme = 8^{ème}

DÉPARTEMENT FRANÇAIS
en termes de surfaces et de nombre d'exploitations viticoles bio :
355 domaines pour 4 606 ha

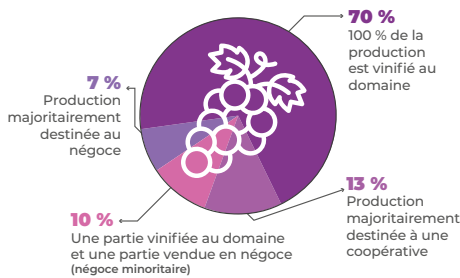
* Auvergne-Rhône-Alpes, fin 2020
(source : Agence bio / OC - Traitement FRAB AuRA)

Dans ce cas, la baisse de rendement suite à la conversion n'est pas observée.

Différents systèmes et différentes stratégies existent en viticulture biologique. Une des stratégies consiste à diminuer la densité des parcelles pour un travail mécanisable.

• « Quelle part de votre récolte de raisins est vinifiée au domaine ? »

A noter, certains vigneron ont développé une activité de négoce à travers une société dédiée. Ils commercialisent des vins obtenus à partir de leurs raisins mais ont aussi d'autres fournisseurs afin de proposer une gamme plus large et de réaliser différents assemblages. Leurs clients peuvent être de toutes les catégories : des acheteurs de la grande distribution, des restaurateurs et cavistes, des particuliers et des exportateurs.



↑ Part des viticulteurs bio répondants au sondage FRAB AuRA selon la destination de la récolte

• « Comment avez-vous défini les prix de vos productions certifiées AB ? »

En passant en bio, souvent, les coûts de productions augmentent, c'est pour cela que **70% des viticulteurs enquêtés ont fait évoluer leurs tarifs à la hausse**. Pour estimer cette hausse, ces viticulteurs se sont basés majoritairement :

- **48 %** se sont basés sur les coûts de production.
- **26 %** : pour avoir un prix qui se rapproche de celui du marché, se sont basés sur les prix pratiqués pour des vins bio similaires.
- **26%** se sont basés à la fois sur le prix du marché et sur les coûts de production.

Parmi les viticulteurs répondants, **30 % n'ont pas changé leur prix de vente suite au passage en AB**. C'est le cas par exemple pour des changements de pratiques progressifs réalisés avant l'engagement en conversion.

• « Quelles ont été vos motivations du choix du label AB ? »

Les motivations des viticulteurs sont diverses. Les 3 principales sont les suivantes :

- **45 %** ont démarré leur conversion pour des raisons de **préservation de la santé du vigneron et des consommateurs**.
- **30 %** sont passés en AB pour **conserver un sol vivant, réduire la pollution et l'utilisation des produits chimiques et pour la biodiversité**.
- **15%** des viticulteurs sont **convaincus que le marché de l'AB en général et précisément celui des vins est prometteur**.

D'autres encore ont mentionné des choix philosophiques ou la curiosité d'adopter un nouveau mode de culture.

Lorsque l'on étudie seulement les réponses des domaines qui ont démarré une conversion depuis moins de 3 ans, les motivations sont relativement différentes :

- **40%** sont motivés pour la **protection de l'environnement et la biodiversité** (changement climatique ou la tendance de la société, pression sociale)
- **33%** se sont convertis suite a des **convictions personnelles**
- **17%** sont passés en bio **pour leur santé et celle du consommateur**
- **10%** sont passés en bio car **le marché est prometteur**

• « Comment jugez-vous l'équilibre offre/demande aujourd'hui et à l'avenir du vin AB ? »

La majorité viticulteurs en AB perçoit une très forte augmentation de la demande de vins bio dans leur territoire. Selon eux elle s'accompagne d'une augmentation faible à moyenne de l'offre. D'autre viticulteurs évoquent l'augmentation proportionnelle de l'offre et la demande.

Ainsi, les viticulteurs engagés en bio semblent optimistes et voient d'un bon œil le développement de leur filière.

En effet, le marché est porteur actuellement. La demande semble bien présente. Les ventes de vins bio en France connaissent une forte croissance ces dernières années, observée notamment dans la grande distribution. D'après l'Agence bio, le marché des vins bio a quadruplé depuis 2010, pour atteindre 979 millions d'euros fin 2019 et a connu encore une belle augmentation en 2020.

• Pour en savoir plus

Les résultats de cette enquête et d'autres informations recueillies dans le cadre de cette étude, dont des données économiques analysées par le Cerfrance, seront valorisés dans une publication, qui sera prochainement disponible (sur www.aurabio.org). Il s'agira d'un support pour continuer à échanger entre viticulteurs et conseillers autour des potentiels projets de conversion.



Rédaction
Vincent **BOU NADER**,
Nicolas **DELORME** et Alice **ODOUL**
FRAB AuRA